

Communiqué de presse

AGUR12

## **Droit d'auteur : un rapport équilibré et modéré**

Le groupe de travail sur le droit d'auteur (AGUR12) a fini ses travaux et rend aujourd'hui un rapport proposant un certain nombre de solutions destinées à moderniser le droit d'auteur, à simplifier les procédures tarifaires et à répondre aux innovations découlant de la création d'Internet. Les organisations de consommateurs (Fédération romande des consommateurs, Stiftung für Konsumenschutz, ainsi que le Konsumentenforum) ont participé activement à ce groupe de travail et ont défendu les droits des consommateurs lors des travaux de l'AGUR12.

Le but de la FRC était, tout d'abord, et comme cela était prévu dans le mandat de base, de veiller à ce que le consommateur ne soit pas criminalisé. Le rapport répond à ce premier but, raison pour laquelle la FRC a accepté globalement le rapport négocié avec les autres parties (ayant-droits, producteurs et utilisateurs). Il est néanmoins évident que, lors des votes individuels, certaines propositions n'ont pas recueilli le consentement des organisations de consommateurs.

Les trois principales revendications des consommateurs faites lors des travaux de l'AGUR12 étaient les suivantes :

- Bénéficier d'une offre légale compétitive et plus importante en Suisse
- Eviter le paiement multiple de la redevance sur copie privée (taxes sur téléphone mobile, tablette, etc.)
- Donner une meilleure information au consommateur qui ne sait que difficilement ce qui est légal de ce qui ne l'est pas.

Le rapport de l'AGUR12 répond à ces revendications et reconnaît ces problèmes, en particulier le fait que l'offre légale est clairement insuffisante en Suisse. Néanmoins, des mesures concrètes à ce sujet manquent et la FRC veillera à ce que cette recommandation soit suivie d'effets.

Par ailleurs, la FRC se réjouit que le rapport inscrive clairement que le téléchargement à partir de sources illégales continue à être admis en Suisse. Les mesures visant à entraver le piratage semblent dans la plupart des cas équilibrées, dans la mesure où le consommateur final n'est pas ou peu mis en cause.

Le rapport est maintenant entre les mains de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et l'on verra désormais quelles seront les volontés politiques, de même que celles du marché du film, d'améliorer la situation pour le consommateur suisse.

Informations complémentaires: Florence Bettschart, Responsable Politique & Droit, Tél. 021 331 00 90.

---

Active depuis 1959 dans la défense des consommateurs, la Fédération romande des consommateurs (FRC) est une association sans but lucratif, libre de toute influence. La FRC n'est pas un service de l'Etat, mais une organisation privée, reconnue d'utilité publique, qui vit essentiellement des cotisations et des dons de ses adhérents.

---